



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

MARIAGE POUR TOUTES & TOUS

2013 :

LOI SUR LE MARIAGE
POUR LES COUPLES
DE PERSONNES
DE MÊME SEXE

2006 :

LA F3C CFDT PARTICIPE
À SA PREMIÈRE MARCHÉ
DES FIERTÉS

1999 :

PACTE CIVIL
DE SOLIDARITÉ (PACS)

1982 :

DÉPÉNALISATION
DE L'HOMOSEXUALITÉ

La F3C CFDT est favorable à l'extension des droits engendrés par le projet de loi relatif à l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe. Pour nous, ce texte s'inscrit dans une logique d'égalité de traitement des couples homosexuels et hétérosexuels.

▲ Le PACS n'est qu'une étape... mais n'est pas égal au mariage :

- Le PACS est réservé uniquement aux **personnes majeures**.
- Le PACS ne donne pas lieu à la délivrance d'un **livret de famille**.
- Le PACS ne confère pas aux partenaires le droit de **faire usage du nom de l'autre**.
- L'adoption n'est pas ouverte aux couples non mariés, qu'ils soient ou non engagés dans un PACS.
- Le PACS ne crée pas de **vocation successorale** entre les partenaires.

La CFDT est contre l'inégalité de traitement entre les couples homosexuels ou transgenres et les couples hétérosexuels.

▲ Ce que le projet de texte de loi prévoit pour les couples de même sexe :

- Une conception civile et **laïque** du mariage.
- L'extension du bénéfice de la **pension de réversion**.
- Le versement d'une **rente aux enfants** en cas de décès d'un des parents suite à un accident du travail.
- Le bénéfice du **congé d'adoption** par un des membres du couple ou son partage au sein du couple.
- Des modalités spécifiques d'attribution par défaut de la majoration de durée d'**assurance vieillesse** liée à l'éducation des enfants.
- L'adaptation des textes régissant les **prestations familiales**.

La CFDT soutient cette avancée sociale majeure qui permet d'obtenir une égalité des droits pour toutes et tous quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

▲ LES ACTIONS DE LA F3C CFDT

La F3C CFDT exige la négociation d'accords sur l'égalité des droits et des chances dans toutes les entreprises pour :

- **Condamner** tout acte homophobe ou transphobe ou toute stigmatisation.
- **Prendre en compte toutes formes d'union (PACS, mariage et concubinage)** dans les accords d'entreprise et les fonctions publiques pour l'égalité au sein du personnel.
- Inscrire dans les accords **le droit à une vie personnelle** qui ne se limite pas qu'à une vie familiale !
- **Obtenir des droits égaux pour tous les salarié(e)s** (retraite, réversion, prestations familiales, rente accident du travail...) quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
- **Impulser une politique préventive** de lutte contre l'homophobie ou la transphobie, notamment à travers les Instances Représentatives du Personnel (CE, DP, CHSCT).

La CFDT, en tant qu'organisation syndicale, a également un rôle à jouer dans la lutte contre toutes les formes de discriminations, car elles ne s'arrêtent pas aux portes de l'entreprise.

f3c-cfdt.fr



F3C CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris
Contact : f3c@f3c.cfdt.fr